



Vente forcee d'un bien en indivision

Par **PATY**, le **16/01/2008** à **15:21**

Vivant en union libre, mon ex-compagnon et moi avons fait l'acquisition d'un terrain sur le quel nous avons fait construire une maison en 2004.

a ce jour, mon ex compagnon est incarcéré pour viloences volontaires sur ma personne et d'autres faits sur ma fille.

L'achat du bien avait été fait en indivision (50/50). Puis je procéder à la vente forcée de ce bien et comment dois je m'y prendre.

Merci de vos conseils